

**Le peuple neuchâtelois a protégé les crêtes du Jura ;  
il est seul à pouvoir en décider autrement**

## **NeuchEole ? Les pigeons s'y font plumer**

**En bonne démocratie, ce qu'une autorité décrète, seule cette autorité peut le défaire. Le peuple neuchâtelois a décidé de protéger les crêtes du Jura ; lui seul peut décider d'assouplir ou non cette protection. Le Conseiller d'Etat Claude Nicati a voulu s'en moquer et privatiser seul les crêtes au profit d'intérêts particuliers. Il n'a pas encore eu gain de cause. Désormais, les exécutifs des quatre grandes communes du canton cherchent à leur tour à court-circuiter la démocratie en décrétant en substance que la voix du peuple n'est plus valide. Rien n'est moins sûr.**

La démocratie, c'est l'absence d'arbitraire. Et l'arbitraire, c'est lorsque l'autorité méprise l'avis de la majorité.

La dernière fois que le peuple neuchâtelois s'est exprimé sur l'usage qu'il entendait faire des crêtes jurassiennes, il a décidé de les conserver intactes. Grâce à ce décret, adopté en 1966, le premier de Suisse en lien avec la protection de l'environnement, cette richesse naturelle exceptionnelle est protégée depuis plus de 40 ans. Mais aujourd'hui, des promoteurs s'y intéressent de près. Ils gagneraient de l'argent en la défigurant.

Techniquement, l'argent gagné par les investisseurs est celui de la Confédération. Une éolienne dans le Jura n'est pas rentable sans les subventions de la Confédération (RPC). Au final, les Neuchâtelois, s'ils acceptent des éoliennes sur leurs crêtes, paieront deux fois. Une première fois en perdant leur paysage, une seconde en subventionnant directement, par les prélèvements fédéraux à la source pour chaque kWh vendu, le vol de leur paysage au profit d'investisseurs privés.

Conscientes de ce fâcheux enjeu, certaines autorités espèrent, par la création de NeuchEole, avoir leur mot à dire. Mais de fait, elles court-circuitent le peuple en faisant voter par les législatifs la participation des communes à la suppression de la protection des crêtes. C'est un déni démocratique absolu et probablement non conforme au droit.

De plus, la participation financière des communes du canton serait substantielle pour chacune d'entre elles mais resterait ridicule en termes de pouvoir décisionnel dans les sociétés concernées. Ainsi, brader les crêtes protégées pour un pouvoir décisionnel quasi nul revient à violer la seule volonté populaire exprimée par les urnes, pour d'improbables bénéfices financiers et énergétiques.

En bref, le Comité d'initiative "Avenir des crêtes - au peuple de décider", qui a récolté voilà moins d'une année plus de 6'000 signatures de citoyens exigeant que le peuple qui a choisi de protéger ses crêtes soit le seul organe habilité à relativiser son choix initial, demande aux Conseils généraux de faire preuve de bon sens : **ce que le peuple a fait, seul le peuple peut le défaire.**

Tant que le peuple ne s'est pas prononcé sur le fond, les communes et NeuchEole risquent de perdre l'argent des contribuables, pour un gain très aléatoire. Ceux qui, dans les Conseils généraux, choisiront de prendre ce risque en seront redevables devant leurs électrices et électeurs.

Comité d'initiative Avenir des crêtes - au peuple de décider !

Contacts :

Félix Gueissaz, Neuchâtel 078 790 45 80 - felix.gueissaz@net2000.ch

François Bonnet, La Chaux-de-Fonds, 032 926 79 10 francois.c.m.bonnet@gmail.com